



Demissionner d un cdi et toucher les assedic

Par **JAEL2004**, le **06/02/2012 à 17:19**

Bonjour,rn BONJOUR. je suis enbauché en cdi dans une entreprise situé dans le nord pas calais , je me deplace tout les lundi pour me rendre dans la ville ou je travaille et je retourne chez moi les samedi à paris ; les frais d hebergement et de déplacement sont a ma charge ;alors apres avoir fait mes calculs je travailla a perte ;j ai demandé à mon employeur de me licencier à l amiable et il a refusé que devrai-je faire? si je demissionne je n aurai pas d allocation chômage je compte sur votre aide pour trouver une solution à mon probleme

Par **pat76**, le **07/02/2012 à 16:44**

BonjourrrrnVous aviez été embauché sur PARIS ou au siège social de l'entreprise dans le Nord/Pas de Calais?